



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 2 SEPTEMBRE 2025 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 643-2025 RELATIF A L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption du projet de Règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 août 2025, le conseil a adopté, par résolution, le projet de Règlement numéro 643-2025 intitulé « *Règlement numéro 643-2025 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments* ».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 2 septembre 2025 à 19 h 15 à la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot**. Au cours de l'assemblée publique, l'objet du projet de Règlement sera expliqué et les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer pourront le faire.

3. Objet du projet de Règlement

Ce projet de Règlement a pour objet, en vertu des articles 145.41 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), qu'une municipalité doit adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, lequel s'avère être utile à la réglementation d'urbanisme, notamment pour empêcher le dépérissement des bâtiments, assurer leur protection contre les intempéries et préserver l'intégrité de leur structure.

Celui-ci ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

4. Consultation du projet de Règlement

Le projet de Règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet *Administration municipale / Règlements municipaux*. Il peut également être consulté, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro 450 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de Règlement.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 13^e jour du mois d'août 2025.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière